



Maisons-Alfort, le 21 janvier 2013

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire  
de l'alimentation, de l'environnement et du travail  
relatif à la demande de renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le  
marché et de changement de composition  
du produit biocide TRANSNET BACTIMOUSS  
AMM N°9800298**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a accusé réception d'un dossier déposé par la société **HYPRED SA** de demande de renouvellement d'autorisation transitoire de mise sur le marché et de changement de composition du produit biocide **TRANSNET BACTIMOUSS (AMM N°9800298)**, et son avis est requis.

***Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.***

### **CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE**

Ce dossier concerne le renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché et de changement de composition du produit biocide TRANSNET BACTIMOUSS.

### **CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT**

Le produit TRANSNET BACTIMOUSS est un biocide de types 3 et 4 composé de 442,15 g/L d'hypochlorite de sodium se présentant sous la forme liquide.

L'hypochlorite de sodium est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007, en cours d'évaluation au niveau européen pour le type d'usage revendiqué.

Nom ou description générique de la substance active :	hypochlorite de sodium
N° CAS :	7681-52-9
Types de produit :	3 et 4

### **CONSIDERANT**

- Que le produit ne satisfait pas aux dispositions du 2 du IV à l'article 9, de la loi n° 2008-757 du 1<sup>er</sup> août 2008 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement (numéro d'enregistrement 9800298 délivré le 04/06/1998) ;
- Qu'aucun élément n'a été fourni à l'appui de la demande de renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché et de changement de composition en réponse aux demandes de compléments du 20/04/2012 et 14/11/2012.

Considérant les éléments disponibles insuffisants à ce jour ;

**L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de renouvellement de l'autorisation transitoire de mise sur le marché et de changement de composition, n° 20080068, du produit TRANSNET BACTIMOUSS, présentée par HYPRED SA.**

**Marc MORTUREUX**

Mots-clés : renouvellement et changement de composition, hypochlorite de sodium, TP3 et 4